

PREFET D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Service Évaluation, Énergie, Valorisation de la Connaissance
Département Appui à l'Autorité Environnementale

Nos réf. : 2015-937

Vos réf. :

Affaire suivie par : Sébastien BARRAUD

Tél. 02 36 17 46 35 – Fax : 02 36 17 46 87

Courriel : daae.seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le 19 AOÛT 2015

Madame la Maire,

Par courrier reçu en préfecture d'Indre-et-Loire le 11 mai 2015, vous avez saisi Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire en sa qualité d'autorité environnementale pour avis sur le dossier d'élaboration du plan local d'urbanisme de votre commune.

Conformément à l'article R.121-15 IV du code de l'urbanisme, l'avis sollicité devait être émis avant le 11 août 2015. À défaut d'avis de l'autorité environnementale formulé dans le délai réglementaire, il convient de constater l'absence d'observations émises sur le dossier référencé ci-dessus.

Une information relative à cette absence :

- est à joindre au dossier d'enquête publique ;
- a été mise en ligne sur le site internet de l'autorité environnementale : <http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/autorite-environnementale-r406.html>.

Je vous prie d'accepter, Madame la Maire, l'expression de mes respectueux hommages.

Le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Le directeur adjoint



Michel VUILLOT

Madame Éliane MAUGUERET
Maire de Limeray

Mairie de Limeray
28, rue de Blois
37530 LIMERAY